

Cheseaux, le 11 mars 2013

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS N° 26/2013

Demande de crédit pour la réfection de la chaussée au sud du Pub (By-pass)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1.- Motifs de la demande

Lors de sa réalisation, ce tronçon qui n'avait pas de caractère routier durable a été réalisé de manière sommaire, puisqu'il n'était pas destiné à accueillir un trafic ordinaire, et qu'il était, de surcroît, appelé à être désaffecté rapidement. Les évolutions successives de la situation et du trafic en ont décidé autrement, et ce "bypass" a perduré jusqu'à aujourd'hui.

Or, la mise en service de la ligne de bus Cheseaux - Renens-Gare, en décembre dernier, a nécessité pour répondre aux besoins des transports publics que la section de la rte de Lausanne située à l'est du pub soit fermée à la circulation privée, et réservée exclusivement au passage et stationnement des bus.

Cela étant, le by-pass est devenu inévitablement l'axe principal sur lequel une grande partie des véhicules qui traversent Cheseaux s'engagent.

Malheureusement, le revêtement actuel n'est absolument pas adapté à recevoir un tel trafic. Preuve en sont les nombreux nids de poule qui sont apparus successivement cet hiver, et que notre service de voirie tente, tant bien que mal, de boucher au fur et à mesure.

Cette situation ne pouvant pas perdurer éternellement, il est nécessaire de procéder à la réfection en profondeur de ce tronçon, afin notamment d'éviter que des usagers (deux roues principalement) ne subissent un accident dû aux trous en formation.

2.- Réalisation

Il est donc prévu le défonçage du revêtement existant, suivi d'une excavation sur environ 40 à 50 cm de profondeur, suivi de la mise en place d'une grave de fondation et de réglage, et d'un revêtement bitumineux de bonne qualité.

3.- Coût des travaux

Montant des travaux de génie civil (forfait)	Fr. 59'000.00 TTC
Montant des honoraires	Fr. 11'000.00 TTC
Total des travaux	Fr. 70'000.00 TTC
Réserve pour divers et imprévus (10 %)	Fr. <u>7'000.00 TTC</u>
Montant total	Fr. 77'000.00 TTC =====

4.- Conclusion

La municipalité estime qu'il est nécessaire, au vu du nombre de véhicules transitant sur cet axe, et du risque d'accident lié à la formation constante de nids de poule, de procéder rapidement à la réfection de ce tronçon de route.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 77'000.-- TTC** pour la réfection de la chaussée au sud du Pub (By-pass).

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESAUX

- Vu le préavis municipal N° 26/2013 du 11 mars 2013
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 77'000.-- TTC** pour la réfection de la chaussée au sud du Pub (By-pass).
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 11 mars 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : Plan de situation

DP 1007

DP 1008

63

Réfection chaussée env. 350 m²

538

